

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 20 MARS 2018

Présidence de Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT, *Maire*

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs DRIANCOURT, BILLIET, LE THÉRY, LEBRUN, TEMPLÉ, POMMOT, PERTUISEL, RENIER-TISNÉ, BOUDET, RENIER, KAYA, PÉNARD, GABET, JULLIEN, BERTOLO, ESNAULT, SUREAU, MOCQUES, LAURIOU, BOUTIN et PETIT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur COLINEAU.

PROCURATION : Madame REYMUND à Madame SUREAU pour voter en son nom.

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE : MARC BILLIET

Le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour le dépôt sur table et la discussion d'un point supplémentaire concernant la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2018

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux si ils sont d'accord pour approuver le compte rendu du dernier Conseil Municipal.

Quelques remarques ou modifications sont à noter :

- Au point 8 concernant les associations, il y a un S en trop dans le sigle ASSC (Association Sociale et de Santé Castelneuvienne) ;
- Les conseillers n'ont pas la liste de toutes les personnes présentes dans chaque Commission Municipale : à diffuser lors du prochain CM ;
- Dans le point concernant l'augmentation du temps de travail de Mme VIVIER : il est noté à la fois 1er mars 2017 et 1er mars 2018 : c'est bien la date du 1er mars 2018 qui est à prendre en compte ;
- Dans le point concernant les rémunérations des conseillers délégués, il est noté qu'ils percevront 188 € or il semble que ce devrait être 151 € : confusion brut et net ? A vérifier.

Une version corrigée de ce compte-rendu de la séance du 27 février 2018 sera soumise à l'ensemble des conseillers lors du prochain Conseil Municipal.

1/ AVENIR DU CAMPING : SAISON 2018 ET BILAN SAISON 2017

Monsieur Le Maire présente le tableau joint.

Les recettes diminuent très fortement : moins 4 000 € en trois ans.

La fréquentation est liée à la météo mais y-a-t'il une adéquation entre l'offre et les attentes des campeurs ?

Les dépenses, elles, ne diminuent pas : augmentation de l'électricité, notamment due aux bornes camping-car et aux bornes qui seraient restées en fonctionnement cet hiver. Les dépenses sont toujours identiques même si la fréquentation est peu importante.

Déficit de 12 540 € en 2017 alors que celui-ci atteignait 8 000 € les deux années précédentes. Ce déficit qui double en trois ans est très inquiétant (cf. document "Bilan saison 2017" qui peut être communiqué sur demande).

La fréquentation par les camping-cars s'accroît en revanche, c'est une piste à laquelle il faudrait peut-être réfléchir ?

Giovanni PETIT connaît ce domaine et nous apporte donc son analyse à la demande de Monsieur le Maire :

Le camping doit servir à un projet touristique : on va développer les services permettant d'accueillir les touristes. Il faut cibler ce que l'on veut en terme de public (cyclistes, randonneurs, camping-caristes, tourisme fluvial...) et adapter nos outils à celui-ci (en Maine-et-Loire on est en moyenne sur 3 à 4 nuitées, des personnes qui ne viennent pas de très loin et qui cherchent des activités et des loisirs à faire avec des enfants).

Il faut trouver les moyens et les services pour attirer les familles (location de vélos, restauration...). Pour le moment, il y a aussi un problème de communication concernant le camping, et il est trop tard pour agir pour la saison 2018.

Globalement, Monsieur Giovanni PETIT pense que le camping de Châteauneuf-sur-Sarthe ne pourra jamais être rentable car il est trop petit. De plus, les utilisateurs veulent un niveau de confort supérieur à un simple camping (mobil-home).

On pourrait penser faire évoluer le camping comme à la Turballe en "camping-car park" (zone autonome pour les camping-cars) : cela permet d'économiser en termes de personnel. Il faudrait faire quelques travaux d'empierrement, de mise à niveau du terrain.

Au vu des chiffres des dernières années, le camping de Châteauneuf accueille aussi quelques personnes en mai et septembre (saisonniers).

Quatre options s'offrent alors concernant la saison 2018 :

- On le ferme
- On le maintient en réduisant les frais de personnel et d'électricité
- On le laisse ouvert pour les camping-car uniquement et on active une communication pour 2019 pour le camping-car park
- On garde l'option du mixte car le camping reste important pour les saisonniers, mais en réduisant les dépenses.

Propositions lors des discussions du Conseil :

- Prendre un gérant : personne ne voudra venir gérer le camping puisqu'il est trop petit, donc pas rentable.
- Le mettre en régie Municipale
- Avoir un accord avec une entreprise pour une prestation de gestion à la place de la Commune.

- Revoir les tarifs pour les camping-caristes
- Rééquilibrer les emplacements pour les camping-car et pour les campeurs
- La localisation de la borne camping-car est très mal pensée, il aurait mieux valu la mettre dans l'enceinte du camping. Pourquoi ne pas déplacer l'entrée du camping ? Dans ce cas, l'accueil serait beaucoup trop loin.
- Il y a également un besoin de sécurité pour les campeurs qui viennent à Châteauneuf.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Il est urgent de couper les bornes électriques dès que possible afin de faire baisser les dépenses d'électricité.
- Le Conseil Municipal décidera le 24 avril prochain de l'avenir du camping en s'appuyant sur les résultats de la réflexion d'aujourd'hui ainsi que sur la commission « Qualité de vie » qui se réunira le jeudi 29 mars prochain.

2/ AVENIR DE L'O.M.C.L. SAISON 2018.

Monsieur Le Maire expose les problèmes concernant les statuts de l'O.M.C.L. :

- Les statuts dates de 1983, ils sont trop anciens et doivent être revus ;
- Certains membres n'en font plus partie mais sont pourtant toujours dans la liste officielle déposée en Préfecture ;
- Il n'y a aucune trace des réunions qui se sont tenues ces dernières années alors qu'il est spécifié dans les statuts qu'il doit y avoir des comptes-rendu des assemblées ;
- La trésorerie semble être un réel problème : aucun justificatif concernant la tenue des comptes n'a été communiqué.

Comment redresser la barre ?

- Transformer l'O.M.C.L. en une structure similaire à l'O.M.S ;
- Un comité des fêtes pourrait se créer et prendre le relais de l'O.M.C.L.

L'assemblée Générale de l'O.M.C.L. aura lieu le jeudi 29 mars prochain, qui pourrait désigner les nouveaux membres de l'organisation (Président, secrétaire, trésorier...), ou dissoudre celle-ci. Lors de cette réunion seront communiqués tous les comptes clairement et précisément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attendre l'Assemblée Générale du 29 mars avant de se positionner sur l'avenir de l'O.M.C.L.

3/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Marc BILLIET expose à l'assemblée les propositions d'attribution des subventions communales 2018.

Marie-Laure TEMPLÉ demande si il a été rédigé un courrier concernant la non subvention des Resto du Cœur, si ce n'est pas le cas, il est important de le faire.

Jean-Yves LAURIOU fait remarquer que dans la subvention à l'O.M.S n'apparaît pas le salaire de l'éducateur sportif : il est important de faire apparaître combien l'éducateur coûte car si il n'y a pas de subvention, cela peut mettre à mal l'association concernée.

Guy LEBRUN informe l'assemblée que le moniteur intervient dans plusieurs clubs et qu'une partie de leur subvention sera impactée au prorata du temps travaillé par l'éducateur dans leur club.

Giovanni PETIT fait remarquer que l'accompagnement des associations ne se fait pas que de manière financière, il faut prendre en compte le personnel et la pérennisation des emplois. La facturation des salles aux associations pour une manifestation n'est pas un accompagnement.

Il faut retravailler les tarifs de location des salles, cela sera revu en commission.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les subventions aux associations telles que proposé dans le tableau ci-dessus.

4/ PISCINE : BILAN SAISON 2017 ET OUVERTURE 2018

Piscine

Guy LEBRUN détaille le tableau ci-joint. Il y a eu une fuite d'eau très importante fin d'année 2017, un problème de vanne qui aurait été mal fermée.

Peut-être serait-il souhaitable de pendre une société d'entretien, qui coûterait environ 20 000 € sur 4 mois, car pour le moment il n'y a qu'un seul agent à s'en charger. Cela pose un problème en termes de sécurité car il faut normalement deux personnes, de plus, cet agent part bientôt en retraite. La demande de devis concernant l'intervention d'une entreprise doit se baser sur un cahier des charges bien précis : qualité de l'eau, lavage des filtres, analyse de l'eau... et il faudrait un service de dépannage 24h/24h.

Giovanni PETIT fait remarquer que le Conseil Municipal ne peut pas se positionner sur un budget sans bilan analytique, bilan qui n'est pas fourni aujourd'hui.

Il y a des problèmes sur plusieurs points du tableau :

- Pourquoi la facture de téléphone a -t-elle autant augmenté cette année ?
- A quoi correspondent les frais de personnel ? Et les frais d'entretien ?

La baisse de recettes de la piscine, pourrait être due à la météo peu clémente en 2017.

La SAUR ne nous a pas alerté sur l'augmentation anormale de fin 2017, peut-être y-a-t'il possibilité de leur demander une compensation ?

Au terme de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- que l'ouverture de la piscine se fera du lundi 14 mai au 6 juillet (période scolaire) et du samedi 7 juillet au dimanche 2 septembre (période de vacances scolaires), en précisant qu'elle sera fermée tous les mardis sur la première période.
- que, les tarifs de l'année passée n'ayant pas été fournis aujourd'hui, les tarifs 2018 seront votés lors du prochain Conseil Municipal afin d'avoir des chiffres sur lesquels se baser.

Solarium

Guy LEBRUN fait remarquer que les dépenses sont importantes en fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'arrêter son fonctionnement, du moins pour cette année. Les glaces et les boissons ne seront plus vendues, il restera cependant les confiseries.

Des suggestions sont faites :

- qu'une association ou un prestataire reprenne cette activité ;

- que le personnel qui est chargé de l'accueil de la piscine se charge également du solarium (cette idée a déjà été mise en place il y a quelques années et cela avait été difficilement gérable).

Au terme de cette réflexion, le Conseil Municipal décide par 4 voix contre, 7 abstentions et 11 voix pour :

- de fermer le solarium pour cette année 2018 en gardant uniquement la vente des confiseries qui se fera via l'entrée de la piscine.

5/ ACHAT VÉHICULE SERVICES TECHNIQUES

Michel POMMOT informe l'assemblée que les services techniques ont fait la demande d'un nouveau camion benne car le leur est trop ancien, tombe régulièrement en panne et ne passe plus le contrôle technique en l'état actuel (qui était valable jusqu'au 13 mars 2018).

Un appel d'offres a été lancé auprès de deux garages, à savoir GARNACHO et GANNE. La seconde entreprise n'a pas répondu à cet appel d'offres contrairement à l'entreprise GARNACHO qui a fait une offre très intéressante : un camion benne dont le prix est en dessous des prix du marché de 10 % à 20 %, garanti 12 mois et dans un état quasi neuf.

Les services techniques avaient demandé un camion benne avec une remorque « amovible » mais le prix est inabordable, voilà pourquoi ce véhicule a finalement été retenu.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acheter ce camion benne auprès de la société GARNACHO.
-

6/ ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018-2019

Catherine LE THÉRY fait le point sur les diverses réunions et commissions auxquelles elle a assisté ces derniers jours, faisant un résumé au travers des tableaux joints.

Au vu des avis des personnes impactées par les rythmes scolaires (ATSEM, institutrices, directrice d'école, animateurs(rices), parents d'élèves) et de l'avis des membres de la Commission scolaire / enfance / jeunesse qui se prononce pour un retour à 4 jours, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 21 voix pour :

- propose un retour de la semaine scolaire à 4 jours.

7/ C.C.V.H.A. - CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLÉES ANGEVINES

Par délibération en date du 14 décembre 2017, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a émis le souhait de se voir transférer la compétence facultative « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire hydrographique Basses Vallées Angevines et la Romme » afin de pouvoir la re-déléguer dans la foulée au futur SMBVAR.

Pour ce faire il est nécessaire que les communes délibèrent en ce sens.

Le Conseil Municipal, décide donc à l'unanimité :

- d'autoriser la C.C.V.H.A. à adhérer au futur syndicat ;
- d'autoriser la C.C.V.H.A. À modifier ses statuts en conséquence ;
- **COMPÉTENCES FACULTATIVES LIMITÉES FONCTIONNELLEMENT**

8/ C.C.V.H.A. - ADOPTION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. DU 15 FÉVRIER 2018

Au vu de l'exposé de Monsieur *Marc BILLIET*, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport de la C.L.E.C.T. du 15 février dernier.

9/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 27 FÉVRIER 2018.

Lors du Conseil Municipal du 27 février dernier ont été désignés les membres de la Commission d'appel d'offres. Le contrôle de légalité de la Préfecture a attiré notre attention sur le fait que le Maire était d'office membre titulaire.

Il convient donc de modifier le tableau ci-dessous et de nommer un nouveau membre titulaire :

Membres titulaires	Membres suppléants
Marc-Antoine DRIANCOURT	Louis BOUTIN
Marc BILLIET	Guy LEBRUN
Michel POMMOT	Jean-Yves LAURIOU

Monsieur le Maire propose que l'un des membres suppléants devienne titulaire et qu'une nouvelle personne se fasse connaître pour prendre la place de suppléant alors laissée vacante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide donc de modifier le tableau des membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Louis BOUTIN	Christine BOUDET
Marc BILLIET	Guy LEBRUN
Michel POMMOT	Jean-Yves LAURIOU

10/ ADHÉSION CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MAINE-ET-LOIRE.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le point concernant le changement de prestataire d'assurance statutaire.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

11/ CONVENTION FDGDON : FRELONS ASIATIQUES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de signer une convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) afin de lutter contre les frelons asiatiques.

Il propose donc de signer un partenariat avec cet organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention avec la FDGDON.

12/ QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation de la Chasse aux œufs pour Pâques :**

Giovanni PETIT signale que l'APE organisera cette année la chasse aux œufs de Pâques dans le jardin de la maison de retraite. Une demande de matériel sera à faire auprès de la mairie ainsi que l'autorisation de la maison de retraite pour organiser la chasse aux œufs dans ces lieux.

Il faut que cela reste gratuit pour les participants, la municipalité propose donc que la facture de chocolats soit adressée à la mairie.

Elle aura lieu de 10h00 à 12h00 le dimanche 1^{er} avril. Une buvette sera mise en place.

La communication de cet événement sera faite à partir de la semaine prochaine (flyer, affiches aux écoles et services périscolaires, panneau électronique, facebook de la mairie...).

- **Retour des Conseillers Communautaires sur le dernier Conseil**

Jeannine SUREAU donne tout d'abord les noms des membres du Conseil, composé de 9 élus, dont Jeannine. Des courriers viennent de partir vers les associations, les personnes expertes du social, des aides aux migrants... Un travailleur social doit être recruté prochainement.

Christine RENIER-TISNÉ aborde le sujet du Pôle Santé :

- ✓ il devait ouvrir mardi de Pâques mais les derniers documents ne sont pas encore prêts. Une convention d'utilisation précaire devrait donc être faite rapidement en attendant la signature officielle.
- ✓ L'inauguration de la maison médicale de Châteauneuf devrait avoir lieu dans les semaines suivantes, les équipes médicales et élus de Champigné y seront conviés, bien que Christine RENIER-TISNÉ n'ait pas été particulièrement bien accueillie lors de leur propre inauguration.

- ✓ Le CH de Château-Gontier viendrait faire des vacances, notamment pour les dépistages. Une rencontre avec les professionnels concernés doit avoir lieu le 21 juin prochain.

Jeannine SUREAU informe l'assemblée que le sujet des gens du voyage a également été abordé lors de cette réunion. Châteauneuf-sur-Sarthe se doit de trouver un terrain pour accueillir les gens du voyage. Une famille occupe actuellement un terrain à l'entrée de la Commune, or c'est un terrain de passage. Il faudrait donc leur trouver un terrain pérenne pour qu'elle puisse continuer son mode de vie, en caravane.

Monsieur le Maire signale que la demande d'une aire sera faite aux Hauts d'Anjou mais qu'il faudra tout de même réfléchir à un terrain pour la famille qui habite déjà Châteauneuf.

Catherine RENIER-TISNÉ fait part à l'assemblée du courrier reçu par Marie-Laure TEMPLÉ: l'injonction du Préfet de mise à disposition de logements qui pourraient être mis à disposition pour l'accueil de migrants. Mais il pourrait également être fait appel à des associations "support" (par exemple *France Terre d'Asile*), des bénévoles. Il faudrait voir avec les Communes voisines comment elles gèrent cela. Il faudra également faire de l'information dans ces quartiers où les migrants seraient installés. Marie-Laure TEMPLÉ assistera vendredi 6 avril prochain à l'Assemblée Générale de l'association "D'une rive à l'autre" et pourra donc prendre quelques renseignements à ce moment là.

- **Contrat Territoire Région**

Monsieur le Maire fait part de la mise en place de ce dispositif par l'Etat. Il faut se documenter rapidement car le retour doit être fait pour avril au plus tard : il s'agit des dossiers de rénovation énergétique de l'école et de la mairie. Des aides seront sollicitées à ce titre.

- **Développement économique et dispositif MAX**

Monsieur le Maire décrit ce dispositif d'aide aux TPE et aux artisans pour l'achat de matériel neuf : 30 % de l'achat sont prix en charge (50 % par la Région et 50 % par l'Intercommunalité) pour une valeur comprise entre 10 000 € et 60 000 €. Monsieur le Maire se propose de porter ce dispositif à la connaissance des entreprises pouvant être concernées.

Marc BILLIET informe l'assemblée que la **C.L.E.C.T.** se réunie ce soir.

12/ QUESTIONS DIVERSES (SUITE)

Le Maire fait part du courrier qu'il a reçu de **Daniel COLINEAU**, Conseiller Municipal. Ce dernier donne sa **démission**, il faudra donc demander à Madame Pierrette BRAULT, suivante sur la liste, si elle veut siéger au Conseil Municipal. Il faudra bien penser à retirer Monsieur COLINEAU des envois courriers, mails... concernant la Municipalité.

D'autre part, le Maire demande au Conseil Municipal son avis concernant l'**IPAD** de la Commune : ce dernier est toujours entre les mains de l'ancien Maire, Maurice JARRY. Or, c'est un bien qui appartient à la Commune, il faut donc trouver un moyen de le récupérer puisque Monsieur JARRY ne semble pas décidé à le restituer. L'assemblée mandate donc Monsieur TRESMONTAN pour que l'affaire soit réglée à l'amiable et de manière informelle.

Louis BOUTIN signale qu'il a reçu un courrier concernant la Commission Voirie du Lion d'Angers, Commission dans laquelle il siégeait lorsque Monsieur JARRY était Maire. Il faut donc informer Le Lion d'Angers, si ce n'est déjà fait, du changement de conseillers.

De même, **Catherine RENIER-TISNÉ** alerte sur les convocations aux commissions : il semble que tout les membres de la Commission santé n'aient pas été convoqués à la dernière réunion. Il faudra refaire le point.

Jeannine SUREAU a bien été destinataire du Compte-rendu de la Commission sports et loisirs du 7 mars dernier et demande si l'avenant concernant les rangements supplémentaires a été signé ? **Guy LEBRUN** répond qu'il était urgent de donner une réponse à l'architecte mais que pour le moment rien n'est signé. Les travaux sont stoppés tant que l'avenant n'est pas signé. **Giovanni PETIT** fait remarquer qu'il est dommage de ne pas avoir prévu de rangements dans une salle de sports. **Jeannine SUREAU** demande à ce que cet avenant soit voté en Conseil Municipal vu le montant (10 000 €). Monsieur **le Maire** assure aux Conseillers que l'avenant sera proposé au prochain Conseil Municipal d'avril.

Jeannine SUREAU demande quand se réunira le Bureau Municipal ? Monsieur **le Maire** répond que ce sera probablement le vendredi et que cela débiterait la deuxième semaine du mois d'avril. Il y aura des compte-rendu accessibles par tous les Conseillers. Leur forme reste à définir.

Clara MOCQUES et **Christine BOUDET** demandent s'il serait possible d'avoir les adresses mails de tous les conseillers ainsi que la liste de toutes les commissions avec les conseillers membres.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h40.

Le Maire

Marc-Antoine DRIANCOURT